

L'INSTRUMENT  
FRANCAIS

21 Mai 1835

Embarras au ministère; pour prévenir les hostilités de la part des États-Unis, on se propose dit-on, de faire rapporter cet amendement par la chambre des Pairs.

— La séance de la chambre des députés, a été moins remarquable par la discussion que par son résultat; la proposition de M. Odilon-Barrot, tendant à renvoyer à la commission le projet de loi sur la navigation des rivières, l'a emporté malgré toutes les arguties de M. Thiers; la majorité s'est prononcée contre le ministère après deux épreuves douteuses.

Désormais ce projet ne peut être présenté à la chambre, sans avoir été précédé d'une enquête locale.

On a un heureux moyen de faire fortune: il ne s'agit cette fois, ni d'un château bâti sur les nuages sanglans de l'Espagne, ni d'une métairie enveloppée dans les vapeurs du Rhin, il s'agit d'une fortune réelle que chacun peut voir et toucher de ses mains, cent mille francs argent comptant, c'est un hasard à courir, il n'y a qu'à attendre et à se réposer sur sa fortune. Il s'agit tout simplement de devenir propriétaire d'une partie des œuvres de Chateaubriand. Les éditeurs comptent pour ainsi dire avec leurs souscripteurs et leur font une large part dans les bénéfices. 180,000 fr. sont prélevés sur l'opération et sont destinés à des primes; les souscripteurs, à mesure de leur inscription sont classés en 90 séries de 70 numéros chacune. Un premier tirage désignera la série gagnante; un second tirage répartira les primes entre les 70 numéros de cette série. Au plus heureux, le tiers de la propriété des œuvres complètes de M. de Chateaubriand ou 100,000 fr. Au second, une bibliothèque d'auteurs choisis d'une valeur de 15,000. Au troisième, une de 10,000 fr. et ainsi de suite jusqu'au dernier de ces 70 numéros qui aura une bibliothèque de 500 fr. A tous, un magnifique exemplaire de Chateaubriand vaut le prix de la souscription. Ceux que le sort aura moins bien partagés, s'en consolent en pensant qu'ils n'auront rien perdu. Ainsi ce n'est point un hasard ou plutôt c'est le plus heureux des hasards. Pourrat frères, banquiers et éditeurs à Paris, dont le nom offre toute garantie pour la belle exécution de l'ouvrage, sont chargés de recevoir les souscriptions, et les personnes des départements peuvent aussi s'adresser aux libraires de leur ville chez lesquels se distribue le prospectus.

L'Histoire d'Espagne et de Turquie est généralement peu connue, faute d'ouvrages bien faits sur ces deux pays qui préoccupent en ce moment l'attention de l'Europe. MM. Firmin Didot Frères annoncent par livraisons et à un prix très modique deux excellents ouvrages l'Histoire de l'empire Ottoman, par M. Aiaz (1) et l'Histoire d'Espagne traduite de l'Anglais, par M. le général Dumas et par M. Bory de Saint-Vincent. (2) Chaque ouvrage est accompagné d'une belle carte.

(1) 7 livraisons à 1 fr. 25. L'ouvrage complet 8 francs 75 cent.  
(2) 7 livraisons à 1 fr. 25. L'ouvrage complet 8 francs 75 cent.

ANNONCES ET AVIS.

DE PAR LA LOI ET LE ROY.  
On fait savoir à tous qu'il appartiendra, que le vendredi vingt six du mois de juin mil huit cent

trente cinq, à dix heures du matin, jours et heures suivants au besoin à l'audience des ventes sur saisie immobilière du tribunal de première instance séant à Bastia, arrondissement de ce nom, département de la Corse au palais de justice, autrefois des jésuites, il sera procédé à la première publication du cahier des charges, qui doit être dressé pour parvenir à la vente, par suite de saisie immobilière des biens suivants, savoir:

ARTICLE PREMIER  
BIENS URBAINS.

N° 1. Un appartement au quatrième étage d'une maison sise en la ville de Bastia, rue S.-Roch.

N° 2. Un petit magasin faisant partie de la dite maison et qui est situé au dessous de l'appartement sus indiqué et immédiatement à l'extrémité supérieure du premier escalier qui part du vestibule au rez-de-chaussée.

Les dits appartement et petit magasin ont leur entrée principale à l'est, par une seule et même porte formée de deux jambages de pierre tendre de couleur jaune, surmontés d'un arc de la même pierre. Ils sont situés dans la ville, commune, canton et arrondissement de Bastia, département de la Corse, section de la justice de paix de Terravecchia, rue saint-Roch. L'appartement n° 1 est occupé, savoir: la partie sud-ouest, par le sieur Braccini, cordonnier, et la partie est, par la demoiselle Elisabeth Luiggi. Le petit magasin n° 2, est loué au sieur Boniface Sanguinetti. Ces deux propriétés sont détenues par la demoiselle Elisabeth Luiggi de Bastia, partie saisie.

ARTICLE DEUXIÈME.  
BIENS RURAUX.

Un jardin et dépendances au lieu connu sous les diverses dénominations, de Bertrand, Toga, Savonera territoire de la commune de Ville, canton et justice de paix de San Martino, arrondissement de Bastia, département de la Corse. Cet immeuble rural a une superficie de la contenance d'environ huit ares, en tout et se compose d'un jardin et de diverses bâisses tombées en ruine, dont quelques unes paraissent avoir servi de fabriques de savon et les autres d'habitation: il est traversé par un canal en maçonnerie qui reçoit pour l'usage du bien, les eaux du ruisseau de Toga. Ce jardin n'a pas de colon, et la culture en est négligée: on y voit des arbres fruitiers, tels que figuiers, abricotiers, pommiers, citronniers, orangers et un petit parterre, et divers ceps de vigne. Toute la propriété est close à mur et est détenue par la dame Louise veuve Lagasse, née Luiggi, demeurant à Bastia, partie saisie.

Tous les dits biens saisis à la requête des sieurs Antoine François, Jacques Toussaint, Martin et Xavier tous frères Galeazzini, le premier capitaine au 63<sup>e</sup> régiment de ligne en garnison à Marseille y demeurant, les autres demeurant à Piève canton de Murato, et tous propriétaires domiciliés en la dite commune de Piève, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Casevecchie exerçant au dit tribunal, demeurant à Bastia, lequel avoué occupe dans la poursuite de saisie immobilière, dont s'agit sur la dame Louise veuve Lagasse et la demoiselle Elisabeth Luiggi, toutes demeurants et domiciliés à Bastia en leur qualité de filles et de petites filles et héritières des défunts Jacques Marie et Jean Baptiste père et fils Luiggi, et comme détentrices des dits immeubles provenant des successions de ces derniers.

Par procès verbal de l'huissier Bianchi en date du deux janvier 1835, dûment enregistré à Bastia le 5 du dit mois et transcrit au bureau des hypothèques

du dit arrondissement de Bastia le 28 mars même année vol. 4 n° 27, et au greffe dudit tribunal le 27 avril suivant. Le procès verbal précité a été visé par M. Lota, maire de Bastia, Confortini, greffier de la dite justice de paix de la section de Terravecchia Guasco greffier de la justice de paix de la section de Terranova, commune et canton de Bastia susdits, et le greffier de la dite justice de paix de San Martino, enfin par M. Romani, maire de la dite commune de Villa, à chacun des quels copie du dit procès verbal a été laissée.

Bastia le 14 mai 1835.  
Casevecchie avoué.

OFFRE D'EMPLOI.

On demande pour directeur dans ce département, un comptable actif et bien famé, dont le cautionnement converti en actions sera de 1000 francs, selon la population départementale. Chaque action de 1,000 fr. lui donnera droit à un intérêt de 5 p. 0/0 et une part considérable dans les bénéfices de la société, déjà en pleine activité dans la majeure partie des départements ou elle a recueilli en quelques mois pour un million d'assurances.

Le traitement du directeur est de 50 p. 0/0 sur ses recettes personnelles, de 20, de 10 et de 5 p. 0/0 sur celles de ses subordonnés.

On acceptera de préférence la candidature d'un employé dans une recette générale, d'un négociant ou banquier, d'un ancien fonctionnaire ou d'un officier retraité. Le postulant, dans sa demande, devra justifier de ses antécédents.

S'adresser franco, pour les renseignements, au directeur général de la banque philanthropique, rue de Provence, n° 26, à Paris.

Le public est prévenu qu'il sera procédé le vingt du présent mois de mai, au port de S. Florent par les soins de l'administration de la marine, à la vente aux enchères publiques, de plusieurs canots et de quelques agrès provenant du navire qui a péri corps et biens, dans la nuit du 17 au 18 avril dernier à la Cala près de Giottani sur la côte ouest du Cap-Corse.

VICHY.

Pastilles de Vichy, 2 fr. la boîte; 1 fr. la 1/2 boîte.

Ces pastilles sont recommandées par tous les médecins pour faciliter la digestion. Leur efficacité est aussi reconnue contre la gravelle et les affections calculieuses. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte). — AVIS ESSENTIEL: Les Pastilles toutes marquées du mot: Vichy ne se délivrent qu'en boîtes portant le cachet de l'établissement thermal de Vichy, et la signature des fermiers.

Le dépôt, à Bastia, est chez M. Serpentini.

BOURSE.

Du 5 Mai.  
Trois pour cent ouvert à 84 85, fermé à 82 05.  
Cinq pour cent ouvert à 108, fermé à 108 30.  
Rente de Naples ouverte à 98 90, fermée à 98 75.  
Les actions de la Banque 1925.

Le Gérant-propriétaire, C. FABIANI.

Bastia. De l'Imprimerie de CÉSAR FABIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

A l'Office-correspondance de LEBLETTIER

et C<sup>o</sup>, rue N. Dame des Victoires N° 18

A la Librairie correspondance de PL. JOURNÉ

et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, N° 82; à la correspondance

librairie de J. F. PRATIEN et C<sup>o</sup>, rue

Bourbon Villeneuve N° 42, au dépôt

de la presse à la rue de la Harpe, N° 100.



SEULE D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

Prix d'abonnement, 40 c. la ligne.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL.

PUBLIÉ A BASTIA.

CORSE.

COUR D'ASSISES.

(Présidence de M. Viale-Rigo.)

La session s'est ouverte le quatre courant et ne sera close que le cinq du mois prochain. Déjà onze accusés ont paru successivement devant le jury. La cour n'a encore infligé qu'une peine afflictive et infamante.

Un certain Piccinini a été condamné aux travaux forcés à perpétuité, bien qu'il n'eût répondu à la justice, que d'une tentative de meurtre sans effet fâcheux. Cet arrêt paraît au moins trop sévère à ceux qui ne peuvent guère comprendre l'assimilation de la simple tentative, au crime consommé. Nous partagerions leur sentiment à cet égard, si la mauvaise réputation de l'accusé, et une réputation irrésistible au mal, n'étaient pas de nature à écarter l'intérêt et la commisération, que le défenseur s'est vainement efforcé d'exciter.

Déjà sévère par une condamnation précédente, ce malheureux n'en paraît pas moins dans ses habitudes criminelles, à tel point que sa famille elle-même en était effrayée.

Quatre autres accusés ont été punis correctionnellement, et trois acquittés. Le nommé Orsini, pas plus que son défenseur, ne s'attendaient à une réponse affirmative de la part des jurés; l'organe de l'accusation avait déclaré ce dernier de la poursuite dans des termes si rassurants, que le conseil de l'accusé ne crut pas devoir présenter la défense. Mais quelle n'a point été sa surprise, lorsqu'il vit le verdict de culpabilité est venu apprendre à l'auditoire étonné, que les jurés avaient différemment envisagé l'affaire? On assure même qu'il y a eu unanimité sur la question relative au meurtre, et accord parfait pour reposer aussi le système de la légitime défense.

Nous applaudissons à ce résultat; toutes les fois qu'une inculpation d'homicide pèse sur la

tête des accusés, la société blessée tout entière dans la personne d'une de ses membres, demande une punition plus ou moins sévère, selon le caractère des faits, et la moralité des prévenus. Les ordonnances d'acquiescement, sont presque toujours suivies d'une funeste réaction. On doit les redouter alors, surtout que les parties lésées ressentent vivement l'injure que les jurés s'ont point vengée. L'impunité légitime à leurs yeux, le triste droit de représaille et en frappant l'accusé, ils ne font en quelque sorte que réviser violemment les décisions du Jury.

Nous craignons que trois ou quatre déclarations ne fassent naître des ressentiments presque éternels. Les parties plaignantes ont fait entendre d'amères doléances. Elles ont cherché à expliquer la différence dans les déclarations, et l'inégalité dans les peines, par le rapprochement des conditions, la puissance des sollicitateurs, la faiblesse ou la corruption des témoins. C'est dans l'issue d'une affaire de meurtre, qui semblait de nature à ne comporter d'autre solution, qu'un verdict de culpabilité, que s'est révélée cette haute influence, à laquelle les meilleurs jurés ne résistent pas toujours avec avantage.

Il est cependant dans l'intérêt de tous que la justice soit forte. Ceux la même qui délirent sous des inspirations étrangères, partent de la nécessité d'une répression énergique. Mais s'agit-il de juger un ami, un parent? Les presse-t-on de les traiter avec une molle indulgence? L'as intérêts de la justice, le soin de la sûreté publique sont mis de côté, et l'on ne s'occupe plus que des moyens à employer pour arracher un coupable à la vindicte des lois.

N'est-il pas bien singulier, que l'on s'étonne ensuite, si les plus chauds partisans du jury ne prennent plus que bien timidement sa défense?

Nous aimons à penser, que les jurés feront

normis de la justice distributive sans exception de personne, et qu'ils se montreront inaccessibles à toute autre influence, qu'à celle de leurs sermens. Nous continuerons à rendre compte des débats de la cour d'assises. Heureux, si les déclarations des jurés sont telles, que le demandant l'honneur de cette magistrature temporaire, et l'intérêt bien entendu, de notre département.

Pour juger de la différence qui existe sur la moralité des faits entre les accusés de la cour d'assises de la Corse et ceux des assises du continent nous plaçons ici le tableau des affaires portées devant la cour d'assises d'île et de Vaine.

Le 4 mai, Yves-Pierre-Jean-Marie-Ghenais, accusé de vol qualifié. — Le 5 mai, Mathurin Favrais, accusé de tentative de vol. — Le même jour, Jean-Marie Chevalier, accusé de tentative de vol. — Le 6 mai, Pierre Bourdais et Alexandre Julien Guillet accusés d'attentat à la pudeur. — Le même jour, Pierre Bourneuf, accusé de coups et de blessures. — Le 7 mai, Louis Guemais, accusé de faux en écriture de commerce. — Le même jour, Pierre Ramil, accusé de coups et blessures à son père et à sa mère. — Le 8 mai, Anne-Marie Rigault, accusée de vol qualifié. — Le même jour, François Grosset, accusé de coups et blessures à sa mère. — Le 9 mai, Michel Rondeau, fugitif, accusé de cris séditieux. — Le même jour, Joseph Perrault, accusé de tentative de vol. — Le même jour, Julien Jean, Jean-Michel Battais et Michel Dubois, accusés de vol qualifié. — Le 12 mai, Jean Rofis et Jean Souverain, accusés de vol qualifié. — Le 13 mai, Louise Croselle, accusée d'infanticide ou exposition d'enfant. — Le même jour, François Roussel, accusé de vol qualifié. — Le 14 mai, Louis Bernier accusé d'attentat à la pudeur. — Le 15 mai, Joseph Corvaisier, accusé d'assassinat de son frère. — Le 16 mai, Jacques Thonon, accusé de tentative de vol. — Le même jour, Rosalie Dervei, accusée de vol domestique. — Le 18 mai, Perrine Bouralt, accusée d'infanticide. — Le même jour, François Marquer, accusé de coups et blessures à son père. — Le 19 mai, Jean-Marie Tenda, accusé de vol domestique. — Le même jour, Jean Chapdelaine et Jeanne Vivin sa femme, accusés de vols qualifiés. — Le 20 mai, Joseph et Mathurin, accusés d'ho-

meurtrière volontaire, mais sans préméditation. — Le 21 mai, Pierre Rubion, accusé de viol. — Le même jour, Marie Jubaud, femme Evain, accusée de vol qualifié. — Le 22 mai, Théodore Durand, accusé de coups et blessures qui ont occasionné la mort.

DES CHEMINS PUBLICS.

Les chemins destinés à établir des moyens d'une communication facile entre les villes et les campagnes, sans lesquels les moindres accidents de terrain, élèveraient un obstacle insurmontable au passage, soit des hommes, soit des chevaux, soit des voitures; formerent dans tous les temps, une des branches les plus importantes de l'administration publique.

Toutes les législations des pays, où l'on s'occupe d'économie politique, ont placé ces sortes de matières, au rang des intérêts essentiels de la nation. S'il est vrai, que l'on juge du degré de prospérité et de civilisation d'une contrée, par l'état de ses chemins et de ses routes; l'étranger voyageant en Corse, a presque raison de croire notre département, au dessous de plusieurs départements d'outre mer.

Il est vrai, qu'il serait plus juste encore de s'en prendre aux administrations, qui se sont succédées parmi nous, et de leur demander un compte sévère de l'emploi des fonds consacrés à l'entretien, et à la sûreté de la voie publique. On dirait-on, que l'on éprouve de grandes difficultés à ouvrir des routes nouvelles, et à réparer les chemins déjà praticables.

Ces difficultés n'arrêtent qu'une administration faible et insouciante. Le grand mérite des administrateurs habiles, consiste précisément à savoir vaincre les obstacles, et accomplir avec succès des dessins qui semblent d'une exécution difficile. Ne savent-ils pas en effet, que la facilité des communications, est la base de la prospérité matérielle des populations; et l'un des éléments de la puissance publique? Les Romains l'avaient tellement senti qu'ils sillonnèrent de routes larges et commodes, les diverses parties de leur vaste empire.

Rien n'atteste d'avantage la force et la grandeur de ce peuple roi. Napoléon qui ne concevait point de prospérité publique sans grandes routes, a laissé partout les traces indélébiles de son passage, à travers les hautes montagnes, et les provinces conquises. Lorsqu'un gouvernement songe à la civilisation d'un peuple, qu'il veut y répandre les bienfaits d'une administration paternelle et éclairée, ouvrir dans son sein les sources de la richesse, préparer des débouchés aux produits de son sol et de son industrie, opérer des changements dans les mœurs, hâter enfin ses progrès dans les sciences et les arts; sa vive sollicitude se porte d'abord sur l'état des chemins. Avec des communications faciles les entreprises, qui de prime abord paraissent autant de rêves

creux, autant de projets inexécutables, s'accomplissent merveilleusement; l'industrie prend un heureux essor, l'agriculture s'étend et se développe; les relations commerciales rapprochent et unissent les habitants jusque là étrangers les uns aux autres; aussi les Génois qui voulaient perpétuer parmi nous le double malheur de la misère et de l'oppression, ne connaissent d'autres chemins que ceux qui conduisaient aux cachots. A peine pourrait-on nommer quelques sentiers bourbeux auxquels ils donnèrent le nom de chemins communaux, et qu'ils se souciaient fort peu d'ailleurs, de réparer et d'entretenir en bon état. Point de grandes routes, point de moyens de communication qui seuls pouvaient placer notre île, au niveau des belles contrées d'Italie. Ils s'occupaient avec plus de soin de la construction des tours et des forts. Cela se conçoit; les tyrans ont toujours peur. Ils n'ont de zèle, ils n'ont d'habileté que pour combiner tout ce qui peut asservir les peuples, consolider leur domination et écarter de leurs têtes les dangers qui les menacent. Mais la France qui n'a point d'ennemis à combattre, de terribles insurrections à craindre; la France qui nous a toujours promis des jours de bonheur et de civilisation, comment a-t-elle répondu à notre attente et à nos espérances? où sont les routes départementales dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage? Que sont devenus les magnifiques tracés de ces ingénieurs? Quand nous nous plaignons de la lenteur apportée dans la construction des routes qui sont à la charge du département, et que nous demandons que le budget de l'état vienne à notre secours pour suppléer aux immenses dépenses que ces travaux exigent, que répond-on? qu'il n'est pas permis de dépasser les allocations des fonds; et que c'est aux communes à fournir aux frais d'entretien des routes existantes, et à supporter les dépenses qu'occasionnent les chemins à ouvrir.

Nous ferons remarquer que d'après notre législation actuelle, tous les chemins exceptés ceux de pur intérêt privé, sont considérés comme une propriété publique, dont l'entretien est une charge de l'état, et que les administrations départementales et communales, ne doivent y concourir que proportionnellement à leurs ressources. Ce n'est donc pas notre faute, si les communications restent en souffrance.

Il est deux sortes de chemins vers lesquels devrait se diriger toute l'attention des maires et des conseils municipaux; ce sont les chemins vicinaux et les chemins d'exploitation. Il serait à désirer, que ceux-ci restant selon nous dans la classe des chemins publics, fussent régis de la même manière que les chemins vicinaux. Les communes comprennent bien mal leurs intérêts, quand elles s'efforcent de leur contester ce caractère. Nous

avons très bien, que c'est pour ne pas les entretenir sur les fonds communaux. Mais nous n'en pensons pas moins, qu'il est dans les devoirs d'un maire, aussitôt entré en fonctions, de dresser un état complet de tous les chemins d'intérêt local, dans toute l'étendue du territoire de sa commune, sans oublier les chemins d'exploitation. Cette mesure d'administration communale, aurait un double avantage, en ce que d'un côté, elle prévient une foule de contestations entre le maire et les propriétaires, se livrant quelquefois à des anticipations sur les chemins publics, et que d'autre part la prospérité du pays y gagnerait considérablement. Si les chemins d'exploitation étaient établis partout, où le besoin de l'agriculture l'exige, et placés sous l'inspection et la surveillance de l'autorité municipale, que d'avantages réels ne pourrait-on pas retirer de ces propriétés rurales? Que de fonds de terre actuellement perdus, ne pourrait-on, pas rendre ainsi à l'agriculture? Les communes doivent consacrer à l'entretien, construction et amélioration des chemins publics qui traversent leurs territoires, respectifs tout ce qu'elles ont de fonds disponibles. Il ne faut pas trop compter sur l'appui de l'administration. Les conseils municipaux doivent rivaliser de zèle et d'efforts à cet égard. Ceux qui se reposent de ce soin sur le gouvernement, et attendent dans une stérile incurie, que l'administration vienne s'occuper du nombre, de l'étendue, de la largeur et de l'entretien des chemins vicinaux, et d'exploitation, manquent à leur mandat. La première de leur obligation, c'est de veiller sur le bon état des chemins communaux, afin de faciliter les communications entre les villages, le transport des denrées sur les divers marchés de l'île, et rendre ainsi la circulation dans l'intérieur, plus prompte et moins dispendieuse.

Par ordonnance royale, en date du 24 avril ont été nommés :

Suppléant du juge de paix du canton de Vico, arrondissement d'Ajaccio, M. Léon Dominique, en remplacement de M. Léa Dominique, décédé.

Suppléant du juge de paix du canton d'Algajola, arrondissement de Calvi, M. Padroni Ange-François, maire de la commune d'Algajola, en remplacement de M. Allegrini.

M. Bonifaci François, lieutenant en retraite, a été nommé, par ordonnance du roi en date du 9 de ce mois, juge de paix du canton de Valle, arrondissement de Corte, en remplacement de M. Emmanuelli, décédé.

Par arrêté de la préfecture du 6 de ce mois, MM. Portafax Louis et Bidali Jean, ont été nommés aux fonctions d'adjoints municipaux de la ville de Bonifacio.

Par un autre arrêté, sous la date du 7, le sieur Rossi Marcel, maire de la commune d'Omessia, arrondissement de Corte, a été suspendu de ses fonctions.

M. Pianelli commandant de place à Corte, a été nommé chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur.

Sur la demande de M. le préfet et de MM. les députés de la Corse, plusieurs secours ont été accordés par M. le ministre de l'intérieur et par M. le ministre de commerce.

A l'hospice de Bastia, 2,000; à celui d'Ajaccio, 2,000; pour intempéries 20,000. Pour M. Allegrini, maire du Silvareccio, dont la maison occupée de vive force par des bandits a été détruite lors de l'attaque qui a eu lieu pour les en expulser 300; total 14,300 francs.

Avant hier, 19 de ce mois, le sieur Orbecchi (Louis), a été écrasé à une lieue et demie de Bastia, sous la roue d'un char-à-banc qu'il conduisait lui-même. Ce funeste accident, le premier de cette nature qui soit arrivé en Corse, où les voitures très peu nombreuses, sont encore à leur essai, a répandu l'affliction dans toute la ville. Le sieur Orbecchi doué de toutes les qualités de l'homme de bien, y était universellement aimé. Il laisse après lui huit enfans et une veuve inconsolable, dont il était le principal et presque unique soutien.

Suite du discours de M. Lempériani.

Mais en supposant que cette guerre se fût engagée, calculerez-vous, Messieurs, les avantages que la France aurait retirés de la possession de la Corse? Calculerez-vous les pertes qui aurait pu essayer notre marine, si les golfes de Saint-Florent et d'Ajaccio étaient en d'autres mains qu'en celles de nos soldats?

Je pourrais faire valoir d'autres ressources que la Corse offre de aujourd'hui à la France, celles, par exemple, de ses belles forêts, immense réserve de sa marine; mais mon intention n'est certainement pas de débattre ici un compte de *doit et d'avoir*. Ces sortes de calculs sont aussi odieux que mesquins quand il s'agit de concitoyens de la même patrie. Ce n'est point notre droit, ce n'est même pas l'intérêt de la France, c'est sa seule générosité que nous invoquons.

Messieurs, on ne cesse de nous accuser de barbarie, on rétonne de trouver dans notre pays les mœurs et les préjugés de notre âge; et la philanthropie de la France, qui prodigue ses trésors pour la Grèce, pour l'Afrique, pour tous les étrangers malheureux, à la vérité, mais qui ne sont cependant que des étrangers, ne devient parcimonieuse que lorsqu'il s'agit de ses propres enfans.

Je sais qu'il est des esprits qui trouveraient un moyen plus économique de civiliser, comme ils

disent, la Corse. Ce serait de la soumettre à un régime d'exception, comme si nous n'en avions jamais fait l'essai. Mesieurs; comme si avant la révolution de juillet nous avions jamais vécu sous un autre régime; comme si sous l'Empire et sous la Restauration nous avions jamais été autrement gouvernés! On ne peut pas dire que ces gouvernemens aient été bien scrupuleux sur l'emploi des mesures exceptionnelles. Et cependant il n'est pas difficile de trouver que les crimes qui se commettaient à ces deux époques n'étaient ni moins nombreux, ni moins déplorables que ceux dont nous sommes aujourd'hui sillonnés.

Ah! Messieurs, croyez-en l'expérience de tous les temps, il est une voie bien plus courte et bien plus infatigable de parvenir à l'amélioration morale d'un peuple: c'est de travailler sur son amélioration matérielle. Quand l'Angleterre voulut communiquer sa civilisation à l'Ecosse, eut-elle recours à des lois draconiques? elle s'en fit bien garder! Elle sillonna de routes et de canaux, elle prépara ses ports pour le commerce du monde, elle y introduisit le goût du travail et de l'industrie; et l'Ecosse devint, comme par enchantement la rivale de l'Angleterre. Vous connaissez mieux que moi les causes qui se sont opposées à ce que l'Irlande participât au même progrès.

Mais, sans sortir de la Corse même, je puis citer des exemples qui viennent à l'appui de mon opinion. Il est certain que les villes et les autres communes qui sont placées sur le littoral de l'île ne se distinguent aucunement des autres villes et communes du continent français. Elles sont tout-à-fait étrangères aux préjugés qui dominent l'intérieur, et il est plusieurs d'entre elles où il ne s'est pas versé une goutte de sang depuis un temps immémorial. C'est le contact avec le continent français, et les provinces les plus civilisées de l'Italie, qui a produit ce résultat. Dans notre siècle d'intérêt positif, le dieu du commerce, voilà le vrai dieu de la civilisation. Mais quand le commerce est estencore à sa naissance, il a besoin d'encouragement. Que dans les pays qui sont déjà en possession d'une civilisation avancée, il faille surtout s'en rapporter aux efforts de l'industrie particulière, rien de mieux. Mais ce principe peut-il être appliqué à un pays sur lequel ont passé plusieurs siècles de la guerre la plus sanglante dont l'histoire d'aucun peuple fasse mention, à un pays dépeuplé, couvert de ruines, et le seul pauvre au milieu des nations riches, commerçantes et prospères.

Telle était la situation de la Corse lors de sa réunion à la France. Comment la France est-elle venue à son secours? Quels sont les encouragemens qu'elle lui a donnés, les travaux qu'elle y a exécutés? Il est possible qu'elle y ait fait beaucoup de dépenses; quant à moi, qui ai souvent parcouru la Corse dans tous les sens, je déclare n'en avoir découvert que peu de traces. Pour ne parler que des communications, sans lesquelles il ne peut y avoir de prospérité possible, je sais que la Corse renferme trois cent cinquante-quatre communes, et sur ce nombre il n'y en a pas dix qui participent aux bienfaits d'une route carrossable. Je connais deux

arrondissemens, ceux de Calvi et de Sartène, qui n'ont pas dix toises de chemin où une charrette puisse se mouvoir, et cependant leurs superficies réunies égalent en étendue celle de plus d'un département de France. Avec un tel état de choses, quand il faut employer autant de temps pour traverser la Corse d'un bout à l'autre que la France entière, dont elle n'est que la cinquantième partie, je demande s'il y a de la justice à lui reprocher de ne s'être pas mise au niveau des autres départemens français? Quant à moi, si quelque chose m'étonne, c'est que, négligée, contrariée comme elle l'a été jusqu'ici, elle soit néanmoins parvenue à faire des progrès assez remarquables. car, pour juger les progrès d'un peuple, ce n'est pas seulement le point où il est arrivé, mais celui d'où il est parti, qu'il faut examiner. Or, la Corse, lors de sa réunion à la France, ne comptait que cent vingt-deux mille âmes; sa population est aujourd'hui de deux cent mille. Elle payait 400,000 fr. d'impôt en 1769, 537,000 en 1812, et n'est pas s'élève aujourd'hui à 1,180,000. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'autres départemens qui aient suivi la même progression.

Ces faits, dont l'exactitude ne peut être contestée, vous prouveront, Messieurs, que la Corse n'est pas aussi rebelle aux progrès que quelques esprits mal prévenus ont pu le croire. Si, décimée par les guerres de la République et de l'Empire, désolée par ses discordes intestines, elle a pu, au moyen de ses seuls efforts, doubler presque sa population et tripler ses revenus, que ne fut-elle devenue, si on s'en était occupé sérieusement, et si on avait adopté à son égard un système plus large et mieux entendu? Il peut se faire, Messieurs, que l'amour que j'ai pour mon pays me porte à en exagérer l'importance. Mais quand je vois la France payer à l'étranger un si énorme tribut, pour en retirer des soies, des hautes, des bois de construction; faire de si grands sacrifices pour se procurer des denrées coloniales; et que je songe que la Corse pourrait lui fournir en abondance des bois de construction, des huiles, des soies d'une qualité reconnue parfaite, et plusieurs denrées des tropiques, telles que le coton, le sucre et l'indigo, je puis m'abuser, mais il me semble qu'une grande faute a été commise quand on a négligé ce pays.

Il y a peu de jours, je recueillis ces paroles d'un exposé des motifs qui vous a été présenté par M. le ministre de l'intérieur: Une activité industrielle immense est imprimée à l'Europe entière. La Méditerranée s'anime d'un mouvement égal à celui de l'Océan. La civilisation retourne vers son antique origine. Nul plus qu'eux, Messieurs, qui sommes placés au milieu de cette mer Méditerranée, ne peut attester la vérité de ces paroles. De quelque côté que nous tournions les yeux, partout s'offrent à nos regards des rivages où le génie de la civilisation moderne vient relever les ruines de l'ancienne; partout les gouvernemens rivalisent d'efforts pour imprimer à ce mouvement une marche qui ne peut être trop rapide, quand on considère l'avenir qui s'avance. La Grèce, les lies de l'Archipel, l'Égypte, le littoral de l'Afrique se réveillent de leur longue

l'atharqie. A côté de la Corse même se trouve une autre île, obscure jusqu'ici, et qui a fait peu de bruit dans le monde, la Sardaigne. Elle fait partie des États d'un monarque peu puissant, et qui, ne passe pas pour être un grand partisan du progrès et cependant elle trouve un gouvernement qui songe à lui créer des routes, à assainir ses plaines, à encourager son agriculture et son commerce. La Corse, qui est au centre de ce mouvement, qui fait partie intégrante de la nation la plus puissante de l'univers, la Corse, le premier de tous les pays qui ait abordé, au 18<sup>e</sup> siècle, le drapeau de la liberté est le dernier à en recueillir les fruits!

Depuis quelque temps, on entend souvent répéter et avec raison, que c'est désormais dans la Méditerranée que vont se jouer les destinées du monde. L'Angleterre s'y est depuis long-temps fortifiée par la possession de Gibraltar, de Malte et des îles Ionniennes. Dès la Russie commande aux portes de Constantinople, et se fait torte de la sympathie de ses coreligionnaires de la Grèce. La France, que sa position avait appelée bien avant ces deux puissances à l'empire de cette mer, s'y laisse devancer par elles. Elle possède, à trente-six lieues de ses rivages, une île toute française, dont elle peut retirer quantité de produits que son propre sol lui refuse, qui lui est nécessaire pour sa défense et qui peut lui devenir si utile dans une guerre offensive, où elle peut entretenir des armées et des flottes, et les rappeler avec facilité, en laissant au patriotisme de ses habitants le soin de la défendre. Napoléon en 1815. Cette île, la France la possède depuis soixante-six ans, et ne la connaît pas encore!

Il serait temps enfin de s'en occuper. Je n'ai pas assez de confiance dans mes lumières pour indiquer au gouvernement ce qu'il doit faire. Je crois cependant qu'une commission qu'on formerait de membres qui ont été à même de connaître la Corse, d'étudier ses ressources et ses besoins, mettrait le gouvernement sur la voie des améliorations dont ce pays est susceptible. Une belle tâche s'offrirait au gouvernement: s'il sait s'en acquitter, il ne tardera pas à en recueillir les fruits, et il aura la reconnaissance de la Corse, et je crois pouvoir ajouter, celle de la France entière.

M. Limpérani notre député, est arrivé de Paris sur le bateau à vapeur de lundi dernier.

Nous avons la satisfaction d'annoncer, que la blessure de M. Mortier, ne donne plus de sérieuses inquiétudes. On craint seulement que le passage des projectiles ne laisse des traces assez profondes, pour différer son visage.

Il s'instruit actuellement à Corte une procédure remarquable par la singularité des faits. Il s'agit d'un faux par supposition de personne. Voici de quelle manière ce crime aurait été commis.

Aux dernières élections municipales dans une des communes de l'arrondissement de Corte, un certain Paul Paoli aurait obtenu la majorité des suffrages. Il s'attendait à figurer sur le tableau des membres du conseil municipal, il recevait même

des félicitations sur ce qu'il allait s'asseoir dans le sénat communal, lorsque on lui apprend qu'un autre candidat moins heureux que lui, et dont la petite ambition avait essayé un échec électoral, figurait pourtant en son lieu et place parmi les membres du conseil. Que l'on s'imagine son cruel désappointement! Il se récrie contre ce qu'il appelle une fraude, un escamotage. Il dit comme les grands orateurs, que placés là par la volonté des citoyens, il n'en sortira que par la violence de ceux qui n'ont pas le droit de l'en chasser. Ces plaintes se traduisent immédiatement en une dénonciation formelle au procureur du roi. De là une instruction judiciaire. Si les faits sont tels qu'on nous les a rapportés, la justice ne peut manquer de prendre l'affaire au sérieux, et de sévir contre l'auteur de cette fraude électorale. Nous n'en dirons pas d'avantage, pour ne pas préjuger une question aussi délicate.

La mesure qui tendrait à supprimer les débats oraux dans la Cour des Pairs n'est pas approuvée par toutes leurs seigneuries: voici ce que l'on lit à ce sujet dans le Temps du 12. On porte à 18 le nombre des pairs, qui comme MM. de Noailles et de Talhouet, se récuseraient, au cas où la cour des pairs, déciderait qu'elle jugera sur pièces. Cela ne briserait pas sans doute la majorité de la cour des pairs, elle sera encore en nombre suffisant; mais est-ce qu'on compte pour rien l'effet moral produit par cette éclatante protestation de ce que la pairie aura d'écrits indépendants? Le ministère comptait réduire les opinions à une sorte d'unité, et la division est dans le parti. On a voté qu'une fois ces dix-huit noms en dehors du procès, il ne resterait pas plus de vingt-sept pairs qui n'aient ou une fonction de châteaun, ou un commandement militaire, ou un poste honorable de diplomatie ou d'administration.

NOUVELLES EXTERIEURES.

ESPAGNE.

Le colonel Valdés, le dernier libéral qui l'armée ait exécuté à cause de ses opinions radicales, vient d'être autorisé à rentrer en Espagne, où il sera sans doute employé avec son grade dans l'armée active.

Le général Cordova vient d'être démis de son commandement par le général Valdés, et remplacé par le général Espartero.

La Sentinelle des Pyrénées dit que la perte de troupes de la régence, dans l'affaire de Guernica, n'a été que de 200 à 250 hommes; un détachement de 400 hommes s'était renfermé dans un couvent de Kauteris, où il se défendit contre les carlistes jusqu'au moment où se dévalèrent par les cristinos. Cette circonstance avait fait croire quelque temps que la perte des libéraux était considérable.

ALLEMAGNE. — Autriche. — L'ouverture solennelle des états du Tyrol par le conseiller de la régence, a eu lieu le 27 avril. Jusqu'à ce jour les états du Tyrol n'ont pas fait acte d'opposition quoique les griefs ne semblent point leur manquer. L'empereur a, dit-on, l'intention d'élargir la base électorale dans cette province, où l'on aime beaucoup le système représentatif.

ANNONCES ET AVIS.

Il a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Bastia dès le 1<sup>er</sup> de février 1835, enregistrement au bureau de Bastia le 4 février même an

née, un acte duquel il résulte, que par suite de nouvelles conventions la raison commanditaire sous le nom Cipriani et Henri Bougeux, pour l'établissement d'un bateau à vapeur de Bastia à Livourne, sera désormais sous la raison sociale de Messieurs Cipriani et Comp<sup>te</sup>, et que M. François Cipriani est le seul administrateur et gérant du paquebot, dont il s'agit, et qu'en cette qualité on doit prêter foi à sa seule signature.

OFFRE D'EMPLOI.

On demande pour directeur dans ce département, un comptable actif et bien famé, dont le cautionnement converti en actions sera de 1000 à 2000 francs, selon la population départementale. Chaque action de 1,000 fr. lui donnera droit à un intérêt de 5 p. 100 et une part considérable dans les bénéfices de la société, déjà en pleine activité dans la majeure partie des départements où elle a recueilli en quelques mois pour six millions d'assurances.

Le traitement du directeur est de 50 p. 100 sur ses recettes personnelles, de 20, de 10 et de 5 p. 100 sur celles de ses subordonnés.

On accepterait préférence la candidature d'un employé dans une recette générale, d'un négociant ou banquier, d'un ancien fonctionnaire ou d'un officier retraité. Le postulant, dans sa demande, devra justifier de ses antécédents.

S'adresser franco, pour les renseignements, au directeur général de la banque philanthropique, rue de Provençe, n<sup>o</sup> 26, à Paris.

MOUVEMENT DU PORT.

Du 21 au 24 Mai 1835.

ARRIVÉES.

- PRONETE brigantin Ste-Catherine, cap. Regini, les écorces.
FIUMORBO tartane la Conception, cap. Guittella écorce.
FIUMORBO mistick l'Assomption, cap. Valeri, éco.
FIUMORBO golette les Trois-Frères, cap. Scavagnola, bois de constructions.
FIUMORBO mist. l'Assomption, cap. Canavaglia, écorce.
BONIFACIO bouf l'Assomption, cap. Raffi, blé.
SARDAIGNE bouf St Magdalaine, cap. Susini for.
MARSEILLE tartane St Louis cap. Prabois blé.
LIVOURNE navicelle Vittoria pac. Ancillotti fest.

DÉPARTS.

- AJACCIO brick d'état la Malouine, cap. Lafrotte, lient. de vaisseau.
TOULON bateau à vapeur le Liamone, cap. Valzi, dépêches.
LIVOURNE bouf le Procureur, cap. Beigodere, éco.
LIVOURNE mistick la Conception, cap. Loquente, passagers.
LIVOURNE gondole la Misericorde, cap. Gabrielli, écorce.
LIVOURNE mistick l'Assomption, cap. Bartolomei fest.
St-PELLEGRINO bouf Jésus-Marie, cap. Baura, fest.
St-PELLEGRINO bombarder Les deux frères cap. Benigni, fest.
PORTO-VICCHIO tartane Chevalier fleury cap. Sarda.
LIVOURNE bombarder St Felice cap. Parisol fest.
BONIFACIO bouf St Magdalaine cap. Susini fest.
LIVOURNE brigantin St Catherine cap. Regini les.
CIVITAVECCHIA gondole St Joseph cap. Beneditti fest.
LIVOURNE mistick l'Assomption cap. Valeri éco.
FIUMORBO mistick la Conception cap. Sisen fest.
PROPRIANO bombarder Fortuna cap. Moniglia fest.

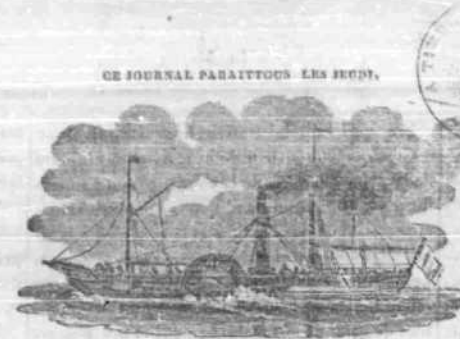
Le Gérant-proprieétaire, C. FARIANI.

Bastia. De l'Imprimerie de CEAR FARIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

A l'Office-correspondance de LEPRELLETIER et C<sup>ie</sup>, rue N. Dame des victoires N<sup>o</sup> 14. A la Librairie correspondance de Pl. JUVENIL et C<sup>ie</sup> Place de la Bourse, N<sup>o</sup> 21; à la correspondance de J. F. PACATIET et C<sup>ie</sup> rue Bourbon Villeneuve N<sup>o</sup> 45, ou l'on reçoit les annonces pour l'ÉTRANGER FRANÇAIS.



L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

PUBLIÉ A BASTIA.

PREMIER PRIX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

- POUR UN AN 16 fr.
POUR SIX MOIS 8
POUR TROIS MOIS 4
POUR LE CONTINENT 24
POUR L'ÉTRANGER 24
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.



CORSE.

EST-IL DANS LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE DE COLONISER ALGER?

Cette question qui fut long-temps à l'ordre du jour n'a rien perdu de son intérêt. Toutefois nous n'entendons pas nous livrer ici à de longs développemens sur un sujet dont la presse et la tribune, se sont tour-à-tour occupées. Les partisans du projet de colonisation ont rêvé des avantages immenses; ils ne se lassent point de répéter que cette possession doit enrichir le continent. — Après les intérêts matériels, sont venus les sentimens de l'honneur national. A les entendre, quitter les côtes africaines, c'était laisser faner entre nos mains, les palmes d'une gloire récente, et replacer sous le joug des brigands de la méditerranée, des hommes affranchis par nos armées du plus rude esclavage, répandre de nouveau le froi parmi les navires marchands. C'était livrer enfin aux malheurs, et aux ténèbres de la barbarie des provinces, que les arts et la civilisation française, devaient transformer bientôt en une colonie brillante et prospère. Nous laisserons à M. Passy le soin de réduire à leur valeur, toutes ces séduisantes peintures d'un bonheur éventuel et incertain. Notre but n'est pas de nous engager dans une longue polémique avec les journaux, qui se sont prononcés en faveur de la colonisation. Nous voulons nous borner pour le moment, à examiner la question, dans ses rapports avec le département de la Corse.

Il est vraiment singulier, que parmi tant de députés, appelés à la tribune par ce grand intérêt, M. de Sade soit le seul orateur, qui ait mêlé le nom de la Corse, à cette discussion, si vive si prolongée. — Ce qu'il dit alors à la tribune sur l'avantage réel et certain, qu'il y aurait à répandre en Corse une partie des trésors, que l'on jete à pleines mains dans la regence, n'eût pas manqué de

frapper les esprits justes et les économistes à idées positives, si malheureusement pour nous, la Corse n'était regardée sur le continent comme un fardeau pour la métropole, une charge onéreuse pour le trésor de l'état; aussie discours de M. Sade en ce qui concernait notre pays, n'obtint-il qu'une médiocre attention.

Cependant il est facile de démontrer que les beaux projets dont on se vante les hommes crédules, qui se figurent de trouver la terre promise dans les plages désertes et inhospitalières de l'Afrique, peuvent être plus aisément réalisés en Corse, à moins de frais, et sans un ruineux et continuél déploiement de forces.

Dans un département qui est fier d'être français, où la soumission aux lois rend les préparatifs militaires superflus, où le terrain appartient déjà à l'agriculture, sans qu'il soit nécessaire de le conquérir pas à pas par nos bataillons; dans un pays où l'on a pas à craindre que des excursions inattendues, viennent refouler les colons vers l'enceinte des villes; dans un pays où les ouvrages seraient sûrs, sans qu'il fut besoin de les placer sous la protection des hajonnettes, et des forts avancés; avec combien plus de sécurité et de profit ne pourrait on pas se livrer à ces plans d'améliorations, à tous ces travaux immenses, dont le continent attend, dit-on, le large et ample de dommagement de tous ses sacrifices en hommes et en argent? Qui pourra calculer d'avance les énormes dépenses, qu'impose sans cesse l'occupation définitive de la regence algérienne? L'Empereur dont le génie guerrier était constamment dirigé vers des conquêtes nouvelles et utiles, songeait-il jamais à s'emparer de ce nid de pirates? d'un seul mot il pouvait le détruire; d'un seul mot, ranger sous ses lois ces sauvages africains. Qui ne sait, que le Bey d'Alger, si hautain avec les autres souverains, s'inclinait respectueusement au seul nom du premier consul? Une

seule lettre du premier magistrat de la république, suffit pour le ramener au respect des traités, et du droit des gens. Alors on se fut bien gardé d'outrager la grande nation dans la personne de son consul. Les soumissions les plus humbles, les explications les plus satisfaisantes, ne s'obtenaient pas au prix de 25 millions. Il n'était pas non plus nécessaire de déployer toute la puissance de notre marine militaire, pour châtier le chef de cette horde de Bedouins.

Cependant Napoléon, lui, qui effrayait l'Angleterre par la menace d'une descente, n'attacha jamais aucun prix à la possession de cet asyle de pirates. Il faut bien qu'elle lui eût paru bien peu importante pour la France: autrement il n'eût pas entrepris la conquête d'une contrée lointaine à travers mille dangers, et préféré l'Égypte, à un pays placé si près de nos ports, à une distance seulement de 35 lieues de Toulon. On sait aussi que la pensée qui présida à l'expédition de 1830 fut une pensée toute politique. Ce ne fut pas dans des vues d'intérêt et de colonisation, que notre flotte jeta l'ancre dans la baie de Palma.

L'ancienne monarchie, que les brigandages de la régence possédèrent plus d'une fois à des résolutions énergiques, se borna toujours à bombarder la ville d'Alger, et à anéantir ainsi cette monstrueuse puissance, en la frappant au cœur par des coups terribles; ce qui rendit la sécurité aux armateurs, et la liberté au commerce de la méditerranée, sans épuiser les trésors de la France. Il faut le dire à l'honneur de Louis XIV, s'il fut assez hardi, pour concevoir le projet d'une expédition, il se contenta toujours d'intimider les corsaires algériens par un châtement sévère. Le brave Duquesne reçut en 1676, la noble mission de venger l'outrage fait au pavillon français; mais à peine eût-il foudroyé la citadelle et les remparts, abattu les murailles et coulé à fond quatorze vaisseaux corsaires, qu'il entra dans les

ports de la France satisfaite et victorieuse, ne laissant derrière lui, que le souvenir de ce brillant exploit, et la terreur de nos armes. Quelques tems après, ce fut encore contre Alger que l'on fit en 1679, l'essai de cet art terrible inconnu jusque là, et qui consistait à appliquer aux vaisseaux, les mortiers à bombe. Les tentatives furent couronnées d'un plein succès. La ville, et les forts réduits en cendre, la marine ennemie détruite, les esclaves chrétiens rendus à la liberté, le Dey soumis et abattu, indemnité égale à la valeur de toutes les prises faites sur la nation française, et députation solennelle du Dey à Paris, pour demander pardon au roi des hostilités commises sur les vaisseaux français; tels furent les résultats de ces expéditions successives, dont l'honneur appartiendra toujours au célèbre Duquesne.

Certes, il était facile alors d'occuper militairement le territoire d'Afrique, et d'y jeter les fondemens d'une colonisation. Il n'en fut pourtant pas ainsi : on comprit sans doute, que s'il était prudent de rassurer à jamais le commerce contre les déprédations continuelles des navires algériens, il eût été bien impolitique de garder cette possession au prix des plus grands sacrifices. Il faut remarquer d'un autre côté, que sous Louis XIV, la France ne comptait point de ports dans la méditerranée. Nous étions alors étrangers à la grande nation. L'occupation des côtes d'Afrique eût pu paraître en 1679 une position importante. Cependant on ne songea pas à s'y établir.

Où vient donc que l'on tient tant à présent à cette occupation coûteuse, et de sa nature excessivement précaire? Serait-ce à cause de la fertilité de son sol? Mais sous ce point de vue, la Corse est aussi heureusement partagée, que les plus belles contrées de la terre. Notre territoire jouit d'un climat superbe. La variété de nos produits agricoles, la richesse de la végétation, les sources d'eau qui portent partout la fécondité et entretiennent la verdure jusque dans les endroits montagneux et arides, semblent appeler les capitaux de la France d'outremer, et promettent un utile emploi, à la classe laborieuse et nourricière de la société. Dira-t-on, que sans culture il n'y a point de grandes exploitations? Mais qu'est-ce à dire? La Corse n'est elle pas plus tranquille que les environs d'Alger? Ne faut-il pas que des démonstrations de puissance, des expéditions fréquentes par delà l'Atlas, rétolent les Maures et les Arabes, et assurent ainsi la possession des terres conquises? Tous les jours nous avons la perte de braves officiers à déplorer. Quelle assurance avons nous que les populations maures et arabes, viendront se mêler sans répugnance avec les chrétiens, dont les mœurs n'ont rien de commun avec celles de ces hommes rebelles à toute sorte de lois? Il faut donc recon-

naître que l'administration française, quelque ferme, quelque juste qu'elle soit, aura toujours de la peine à inspirer de la confiance aux naturels du pays. On a beau dire, que la tolérance religieuse, suffira pour faciliter et entretenir de bonnes relations, entre les Européens et les Africains. Les mesures énergiques et l'appareil de garnis, seraient long-tems encore les seuls moyens possibles de garantir nos établissemens et nos possessions. Nous le disons à regret, la France s'abuse quand elle croit recueillir dans un avenir rapproché, le prix du sang de ses enfans et des millions qu'elle y a répandus. Outre que l'incertitude de l'occupation, sera un obstacle continu à toute bonne colonisation, n'est-il pas douloureux de penser, qu'elle aille enfouir sur ces rivages meurtriers des trésors immenses, encombrer les hôpitaux de malades, alors que le vingtième de ces avances rendrait en peu d'années le département de la Corse riche, heureux et prospère à un tel point, qu'il n'aurait rien à envier aux plus belles contrées de l'Europe? Des plaines d'une étendue immense, coupées par des collines, qui partant des montagnes principales, sont traversées par des rivières propres à l'irrigation, et dont les sources ne tarissent jamais, que d'abondance ne répandraient-elles pas dans toute la Corse? Que de copieux approvisionnemens pour nos greniers? Nos champs d'oliviers valent bien sans doute les plantes tropicales que l'on va étaler par ces spéculateurs ruinés, qui veulent exploiter la colonie, non pas dans l'intérêt métropolitain, mais pour ressaisir la fortune qui leur échappe, nous voyons tous les jours les trésors de la France, s'écrier du haut de la tribune notre jeune député, nous les voyons traverser les mers, passer sous nos yeux, et se diriger vers des contrées plus heureuses que la notre. En vérité, tant d'insouciance pour la Corse, tant de sollicitude pour une plage étrangère ont de quoi nous étonner. On va guerroyer pendant des années entières pour disputer aux Arabes quelques toises de terrain, tandis que l'on trouve au sein d'un département français, des landes incultes d'où l'on pourrait tirer en peu de tems toutes sortes de productions. Il suffit qu'aux dons dont la nature a comblé notre pays, viennent se joindre les perfectionnemens de la culture et de l'industrie. Cette époque heureuse, n'est peut être pas fort loin de nous. Mais il faut que la France sache mieux apprécier la fertilité de notre sol, et s'occupe avec un peu plus de soin de le rendre profitable au continent. C'est alors, que nous n'aurons plus le déplaisir d'entendre répéter sans cesse, que nous sommes une charge importune, et que la France ne pourra jamais s'indemniser des dépenses qu'elle y fait toutes les années. Nous répondrons avec M. Realier Dumas, que ce n'est pas notre faute, si elle ne veut ni étudier nos resour-

ces, ni tirer parti de tout ce qu'elle renferme de précieux. C'est un diamant brut, a-t-il dit, qu'il faut savoir polir.

Voilà quelles sont les idées que nous avons jeté à la hâte sur une matière qui touche de si près les intérêts actuels du pays, et à laquelle se lient aussi ses futures destinées.

Comme le discours de M. Realier Dumas ne se trouve que dans le *Moniteur*, nous avons cru faire chose agréable à nos abonnés, en le reimprimant en entier.

— Le projet de loi relatif à la repression de la contrebande en Corse, a été renvoyé par la chambre des Pairs à l'examen d'une commission, composée de MM. le baron Lallemand, Besson, le comte Beranger, le comte Gazan, le comte amiral Jurieu Lagravière, le marquis de Latour-Maubourg, le comte Ornano.

— On nous écrit de Cervione :

• La fête de St-Pancrace amène toutes les années un concours immense à Mucchieto, canton de Cervione. Elle est marquée ordinairement par la course des chevaux. Cette fois, au grand désappointement des cavaliers, c'est une mule qui a remporté le prix. Les muletiers d'Orezza doivent s'en réjouir. On ne dira plus, que ces sortes de gloire, n'appartiennent qu'à la noble race des chevaux.

Un coq est attaché à une corde qui s'étend d'un bout à l'autre de l'espace à parcourir. Celui qui dans la course est assez habile pour saisir le coq et l'emporter, enlève les applaudissemens et se voit proclamer le héros de la fête.

La singularité du spectacle soutient constamment l'intérêt. Quoique la foule fut considérable, nul désordre n'est venu troubler le plaisir des délassemens innocens.

— Presque tous les ouvrages de la bibliothèque à deux sous chaque ouvrage séparément, publiée par M. Ad. Rion, rue des Grands-Augustins n° 18, à Paris, ont eu plusieurs éditions en peu de mois : c'est que les instituteurs, les pères de famille ont enfin trouvé dans ces petits ouvrages ce que l'on désirait depuis long-tems pour les livres élémentaires, simplicité, clarté de rédaction. Ces petits traités, sur l'histoire, les sciences, la morale, écrits par des professeurs de plusieurs collèges, ont reçu du public un fort bon accueil. Malgré la modicité du prix, chaque ouvrage contenait assez de matière pour enseigner le sujet dont il traite, ou pour en donner les notions les plus essentielles. — Le même éditeur publie aussi une jolie collection des meilleurs auteurs français à sept sous le volume. Voir à nos annonces les titres des ouvrages qui ont paru, et que nous recommandons à nos lecteurs.

PARIS.

Avant hier dans la soirée, un rassemblement de plusieurs personnes a eu lieu sur le boulevard, et près la porte St-Martin. En voici l'origine : depuis quelque soir un chanteur public prenait plaisir à chanter devant la porte d'un café, des chansons dites patriotiques. Pour faire cesser les attroupemens qui obstruaient l'entrée de son établissement, le limonadier voulut congédier le chanteur; mais celui-ci resta, et fut bientôt secondé par des individus, qui jetèrent des pierres dans les vitres du café. C'est alors qu'intervinrent les agens de l'autorité, et plusieurs personnes furent arrêtées. Voilà à quoi se réduit ce fait sans importance, et qui a donné lieu aux bruits les plus exagérés. (*National.*)

— Les autres journaux rapportent les faits à peu près de la même manière. Un peu d'émeute viendrait selon le *Temps*, graduellement en aide au ministère; ce serait dans sa pensée, un moyen de forcer momentanément au silence l'opposition constitutionnelle, qui, en pareil cas, n'a jamais manqué de se rallier loyalement aux autorités publiques.

— La lecture de l'acte d'accusation a été enfin achevée dans la séance du 17, devant la cour des Pairs. Sur 164 accusés tant présens que continués, il y en a au moins 163, qui d'après les conclusions du procureur général M. Martin du Nord, seraient passibles de la peine portée par les articles 87 et 91 du code pénal. Cette peine est la peine de mort. Ainsi Martin du Nord, s'écrit douloureusement le *National* ne demande pas moins que 163 têtes. Il ajoute cependant que cela n'est pas sérieux, et que M. Martin du Nord ne le demande, que parce qu'il sait bien que la patrie ne les accorderait pas. Mais alors, dit-il, pourquoi donc ce fracas de jugerie prévotale? Pourquoi se jouer avec des paroles de sang? Pourquoi parodier la proscription quand on ne peut pas proscrire?

— Le roi de Suède s'est fait recevoir membre de la société de tempérance de Stockholm. Lorsqu'un homme s'enivre, son nom est placardé sur les murs du porché de l'église, et le prêtre demande pour sa réforme des prières à tous les assistans.

NOUVELLES EXTERIEURES.

ANGLAIS. — Le marquis de Wellesley a résigné ses fonctions de lord chambellan du roi. Le noble n'ayant pas fait connaître publiquement ses motifs, le champ reste ouvert aux conjectures. Les journaux torys affirment que le noble marquis a entendu par cette démarche donner au ministère Melbourne un témoignage frappant de sa désapprobation.

Des explications ont eu lieu par lettres entre les lords Durham et Brougham sur quelques points de politique sur lesquels ils étaient en désaccord. Le résultat de cette correspondance a été une réconciliation parfaite qui a causé une vive satisfaction aux amis des deux nobles lords.

— Il a circulé aujourd'hui dans la cité des nouvelles de Perse; mais comme on n'en précisait pas la date, il est impossible de savoir à quelle époque ont eu lieu les événemens dont il est question. Voici toutefois ce qu'on rapporte : Mohamed Mirza, le plus puissant des aspirans au trône de Perse, s'étant avancé à quelques lieues de Téhéran avec 60 mille hommes de troupes et 60 pièces de canon, avait cherché à entrer dans la ville, mais il en avait été empêché par le gouverneur Ali Shah, prince du sang royal, et comme lui, prétendant à la couronne. Le prince de Shiraz avait aussi élevé des prétentions à la souveraineté et marchait sur Ispahan, où l'on disait qu'il avait de nombreux partisans. Ali Yan Khan, général de l'armée, s'était déclaré pour Mohamed. Au milieu de cette lutte, le peuple se trouve en butte à la tyrannie et aux extorsions de chaque parti, et les classes les plus respectables voudraient être affranchies d'eux tous, et seraient disposées à se mettre sous la protection de l'Angleterre ou de la Russie, si l'une de ces puissances prenait le parti d'intervenir pour rétablir l'ordre et la paix dans ce malheureux pays.

COUR D'ASSISES.

Nous nous sommes plaints dans d'autres circonstances de la facilité avec laquelle la cour d'assises accorde les congés. Cet abus est fort grave, en ce qu'il pourrait à la longue fausser l'institution du Jury. Qui ne comprend un effet, que ces renouvellemens successifs dans la liste des jurés, enlèvent aux prévenus, l'avantage de pouvoir répondre avec plus de sûreté, ceux d'entre les trente-six dont les noms leur sont connus d'avance? L'accusation aussi a le plus grand intérêt à ce que la liste primitive soit maintenue; il est facile d'en deviner la raison. Lorsque les jurés demeurent jusqu'à la fin de la session, ils se réunissent tous les jours sous les yeux des magistrats; que de moyens n'a-t-on pas pour étudier leurs principes, sonder leurs dispositions, se former enfin une juste idée de leur intelligence et de leur probité? Il n'en est pas de même, lorsque le service de la session se fait par des jurés supplémentaires appelés à la hâte, sans que le ministère public soit en même d'exercer ses récusations en connaissance de cause.

Il importe donc de rejeter toutes les demandes de congé ou de dispenses, qui ne sont motivées, que sur des convenances de famille, sur la répugnance à juger, ou sur des dispositions factices.

Des médecins complaisans, qui ne craignent pas de mentir à leur conscience, en attestant des maladies imaginaires, devraient être punis selon la rigueur des lois. Il est vraiment scandaleux de voir, le peu de scrupule, que l'on met à certifier les maladies qu'ils savent très bien n'être que simulées ou très légères; il faut dire aussi que les sessions durent trop long-tems, et que dès lors il est très naturel que les jurés éprouvent le désir de rentrer chez eux, avant le terme ordinaire de leurs travaux.

Il me semble, qu'il eût été facile en fixant deux affaires par jour, de concilier parfaitement les intérêts de la justice, avec ceux des jurés. Il est arrivé fort souvent, que la composition du jury, l'examen de l'affaire et le jugement, n'ont entrainé que quelques heures d'audience. Cela se conçoit surtout dans les longues journées de mai. Les jurés qui ont fait tant de se déplacer, se résignent volontiers à demeurer à la cour d'assises, et à remplir leur journée par les débats de l'audience, dans l'espoir de rentrer, au bout de quelques jours au sein de leur famille. D'ailleurs, il est dans l'esprit de l'institution, que les jurés soient en quelque sorte en permanence, et qu'il y ait le moins d'intervalle possible, entre une affaire et l'autre. Nous nous élèverons toujours avec force contre l'admission des dispenses, parcequ'elles entraînent toujours ces graves inconvéniens. Dira-t-on que cette espèce de roulement dans le personnel du Jury, est propre à retremper les faibles, à rassurer la justice sur l'issue des affaires, à épurer graduellement les listes, enfin à couper court, à toutes sortes d'intrigues. Nous ne le pensons pas; c'est dans l'exercice éclairé du droit de récusation, que résident les garanties de la justice. Que les officiers du parquet, apportent dans les récusations le discernement et la finesse du tact indispensable pour faire le bon choix, et les acquittemens seront moins à craindre. Jusqu'ici, la cour d'assises n'a encore prononcé qu'une seule peine afflictive infamante. Il s'en est fallu de peu cependant qu'un accusé du Fimorbo, n'ait été condamné à la peine capitale. Une voix de plus, et un arrêt de mort serait venu le frapper. Les charges produites contre lui, étaient assez graves pour motiver la mise en accusation. Suffisaient-elles pour déterminer un verdict de mort? Cinq jurés ont pensé que ce complément de preuves manquait à l'accusation, et que dans ce doute, il valait mieux acquitter.

Un certain Filippi accusé de meurtre, et dont le crime présentait des caractères fort graves, n'a été pourtant condamné qu'au maximum des peines correctionnelles. Y a-t-il excessive indulgence dans cette manière de résoudre les questions? ou bien les jurés ont-ils fait une saine appréciation des faits, de la cause? L'auditoire est partagé entre ces deux opinions. Quatre ans d'emprisonnement, est la peine dont la cour d'assises

trappé le nommé Cardé, déclaré coupable par le jury, d'un meurtre excusable. Nous remettons à un autre article, l'analyse de ces affaires.

La cour d'assises s'est chargée de prouver la justesse des observations que nous avons cru devoir présenter avant dans l'intérêt du jury, que dans celui des jurés en général. Nous avons assisté aujourd'hui à une espèce de licenciement en masse; tous ceux qui ont demandé des dispenses les ont obtenues. Il ne reste plus que quelque juré étranger à la ville de Bastia. Ce remaniement de liste excite les plaintes des jurés sédentaires qui se voyent poursuivis par les huisseries, et les gardes de la Cour jusqu'au sein de leur famille, dans leur comptoir, leurs études, partout enfin où ils ont des devoirs à remplir et des affaires importantes à gérer. L'audience qui devait commencer à dix heures, n'a pu être ouverte que vers six heures du soir. Cette espèce de recrutement inattendu pour remplacer les absents et compléter le nombre des trente, n'accommoder personne et justifie les réclamations de ceux qui se voyent ainsi arrachés aux occupations de leur état. De telles difficultés que l'on aurait pu éviter par le refus des congés, jettent la cour d'assises dans des embarras inextricables et des lenteurs sans termes. Ce qu'il y a de plus fâcheux encore c'est que le changement dans les listes s'est opéré au moment où la cour allait procéder à l'examen et au jugement d'une affaire capitale. Les défenseurs des accusés MM. Sozzoni et Carraffa ont protesté énergiquement contre la composition irrégulière du jury, et se sont obstinés de prendre part aux récusations. Voilà où la série des congés, conduit la cour d'assises.

DEUX SOUS CHAQUE OUVRAGE SÉPARÉMENT.

PUBLICATIONS NOUVELLES Sous la patronage ou avec la collaboration d'hommes de lettres, de députés, de préfets, de maires, d'instituteurs, etc.

EN VENTE : Grammaire de Lhomond, complète et corrigée. Traité des Participes, suivi de Ce qu'on dit et ce qu'on ne doit pas dire. Art de parler et d'écrire. Arithmétique. Géographie de la France. Géographie générale. Mythologie. Tablettes de l'Histoire de France. Histoire de France. Histoire Sainte. Histoire ancienne. Histoire Romaine. Histoire des Empereurs. — Histoire du Bas-Empire. Histoire d'Angleterre. Histoire de l'Allemagne. Histoire de Paris. Phénomènes de l'atmosphère (Météorologie). Merveilles de l'intérieur de la terre (Géologie). Histoire de Napoléon. Astronomie. Physique amusante. Chimie amusante. Révolutions du globe. Histoire naturelle. Biographie. Petit Cours de morale. Science du Bonhomme Richard. Petit Buffon. 101 merveilles de la nature et de l'art, etc. etc.

Quatre ouvrages ont paru : il y en aura 50 choisis de manière à former une bibliothèque pour cinq francs pour Paris, et huit francs, franco, pour les départements. Chez le même éditeur paraît aussi une

COLLECTION DES MEILLEURS AUTEURS FRANÇAIS A SEPT COURS DE VOLUME. Dejà Paul et Virginie, 1 vol. Lettres Persannes, 2 vol. Grandeur des Romains, 1 vol. Florian. Charles XII. La Fontaine, 2 vol. Pluralité des Mondes, 1 vol. Lettres d'une Péruvienne. Con-

L'INTERPRÈTE

OU LE MAÎTRE DES LANGUES MODERNES.

JOURNAL ANGLAIS, ALLEMAND, FRANÇAIS, ESPAGNOL ET ITALIEN.

A L'AIDE DUQUEL ON PEUT APPRENDRE CES CINQ LANGUES. CE JOURNAL EST RÉDIGÉ PAR DES HOMMES DE LETTRES, ANGLAIS, ALLEMANDS, FRANÇAIS, ESPAGNOLS ET ITALIENS. IL A PARU 16 N.°.

ON COMMENCERA L'ESPAGNOL DANS LA LIVRAISON DE MAI COURANT.

1° Principes constitutifs des cinq langues expliqués les uns par les autres. 2° Thèmes et versions. 3° Les plus beaux morceaux des meilleurs auteurs Anglais, Allemands, Français, Espagnols et Italiens dorés dans les cinq langues. 4° Les dates et les principaux événements de l'histoire des 5 peuples dans les 5 langues.

10 francs par an pour Paris; 12 francs pour la Province, 14 francs pour l'étranger. Un numéro par mois de 80 colonnes, équivalentes à 80 pages ordinaires.

On s'abonne à Paris, rue Pierre-Sarrasin, n° 2, près l'école de médecine. On s'abonne aussi dans tous les bureaux de poste. Chaque lettre de demande doit contenir un mandat sur la poste de Paris; tous les bureaux de poste délivrent de ces sortes de mandats. (Affranchir.)

juraison contre Venise, 1 vol. Henriade, 1 vol. Robinson, 2 vol. etc., ont paru. Il y a environ deux cents volumes. On les vend séparément. Ces éditions sont bien complètes, les notes, préfaces ne sont point altérées, le caractère est très lisible.

Adresser les lettres et l'argent, franc de port, à An. RION, rue des Grands-Augustins, n° 18, à Paris, ou donner à l'un des libraires de cette ville commission de faire prendre ces publications à bon marché.

VICHY.

Pastilles de Vichy, 2 fr. la boîte; 1 fr. la 1/2 boîte. Ces pastilles sont recommandées par tous les médecins pour faciliter la digestion. Leur efficacité est aussi reconnue contre la gravelle et les affections calculeuses. (Voir l'instruction qui accompagne chaque boîte). — Avis ESSENTIEL : Les Pastilles toutes marquées du mot : Vichy ne se délivrent qu'en boîtes portant le cachet de l'établissement thermal de Vichy, et la signature des fermiers.

Le dépôt, à Bastia, est chez M. Serpentin.

MOUVEMENT DU PORT.

Du 24 au 27 Mai 1835.

ARRIVÉES.

LIVOURNE gondole la Conception, cap. Stretti. S. PELLEGRINO bombarde les Deux-Frères, cap. Benigni, douves. S. PELLEGRINO bouf Vierge-des-Carmes, cap. Figallo, planches. LIVOURNE bombarde St-Joseph, cap. Pievanetti. FIUMOREO bouf Ste-Catherine, cap. Stretti, éco. PRONETE mistick la Conception, cap. Sisco, éco. TOULON bateau à vapeur le Liamonc, cap. Valzi, dépêches. FORTOVECCHIO gondole Louise, cap. Thiers. ALERIA mistick la Conception cap. Ingliani. LIVOURNE gond. St-Joseph, cap. Venetti, div. mar. LIVOURNE bouf la Conception, cap. Zaria, div. LIVOURNE tartane l'Espérance, cap. Paoli, div. m.

DÉPARTS.

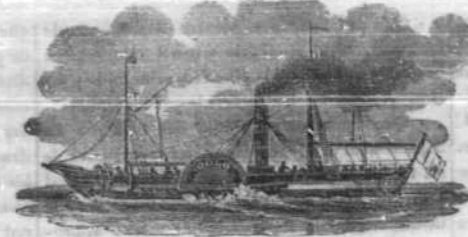
TOULON bateau à vapeur le Var, cap. Valzi. LIVOURNE mistick la Rose, cap. Olivo, éco. MARSEILLE bombarde les Deux-Frères, cap. Benigni, douves. MACINAGGIO bouf Ste-Adélaïde, cap. Bonelli. GÈNES bouf la Vierge-des-Carmes, cap. Figallo, p. LIVOURNE tartane la Conception, cap. Gnatella. GÈNES bouf Jésus-Marie, cap. Bassa, planches. LIVOURNE bouf St-Jean, cap. Lamberti, éco.

Le Gérant-propriétaire, C. FARIANI.

Print. De l'Imprimerie de CÉSAR FARIANI.

ON S'ABONNE A BASTIA AU BUREAU DU JOURNAL. A PARIS

A l'Office-correspondance de LEPOLLIER et C<sup>ie</sup>, rue N. Dame des Victoires N° 13. A la librairie correspondance de PI. JOURN et C<sup>ie</sup> Place de la Bourse, N° 8; à la correspondance de J. F. PASCAL et C<sup>ie</sup> rue Bourbon Villeroy N° 45, ou l'on reçoit les annonces pour l'INSULAIRE FRANÇAIS.



PREX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN . . . . . 16 fr. POUR SIX MOIS . . . . . 8 — POUR TROIS MOIS . . . . . 4 — POUR LE CONTINENT . . . . . 20 — POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24 — Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET COMMERCIAL,

PUBLIÉ A BASTIA.



CORSE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

D'où vient que l'établissement de l'école supérieure de Corte est ajourné d'une année à l'autre? Voilà ce que l'on se demande de toutes parts. Nous mêmes, nous nous sommes adressés plus d'une fois cette question. Il est tout naturel, que la sollicitude des pères de familles jaloux de l'éducation scientifique de leurs enfants, se porte vivement sur un sujet aussi important. Tout le monde comprend la nécessité d'un enseignement supérieur, où les jeunes gens puissent se livrer avec succès à de bonnes études. Jusqu'ici les connaissances élémentaires leur ont manqué. L'instruction qu'ils ont reçue dans les collèges de Bastia et d'Ajaccio est à la fois superficielle et peu étendue, malgré le zèle et la capacité des professeurs à qui la direction de ces écoles publiques a été confiée. Ce vice et ces lacunes dans le système de leurs études, ne frappent pas assez à la fin des classes. Impatients d'échapper à la discipline et au joug de l'école, les jeunes élèves s'en vont sur le continent, entendre les leçons des philosophes et des rhéteurs, avant d'avoir achevé des travaux préliminaires; préférant ainsi les ouvrages des professeurs de la Sorbonne, au modeste, mais utile enseignement de leurs maîtres. Ce qu'ils étudient le moins, c'est la grammaire, c'est-à-dire, ce qu'il importe le plus de savoir. Les brochures qui font du bruit dans le monde littéraire ils les dévorent avec un plaisir toujours nouveau, tandis qu'ils n'apportent qu'une attention distraite sur les bancs du collège, et baillent d'ennui aux leçons de leur maître de rhétorique. Il faut donc en Corse une réforme radicale dans le système d'instruction publique. Pour atteindre ce but, il faut commencer par lui donner une base plus large. L'institution de l'école de Corte, répondrait aux vœux de ceux qui veulent étendre

le cadre des études, et faire sortir ainsi de l'ornière de la routine, les personnes qui seraient chargées du soin important de cet enseignement général et élevé.

Le conseil municipal n'a cessé de presser la fondation de cette école. C'était là son premier devoir, et nous applaudirons à tout ce qu'il tentera d'efforts pour arriver à son organisation définitive. L'administration en apprécie toute l'utilité, elle ne perd pas de vue cette importante affaire, et s'empresse, dit-elle, d'adopter toutes les mesures propres à accélérer l'application des fonds légués par le général Paoli. Elle va jusqu'à trouver mauvais, que l'on essaye de la devancer par des propositions généreuses dans l'accomplissement de ses projets d'intérêt général. On dirait qu'elle veut en avoir tout l'honneur, et que la municipalité de Corte doit profiter des avantages, sans en partager la gloire.

Comment se fait il donc que toutes ces belles promesses n'aient abouti jusqu'à ce jour qu'à l'acquisition d'un étage?

Est-ce là tout ce que nous devons attendre de sa sollicitude éclairée? Ne serait-il pas temps de passer de ces stériles projets, à l'organisation réelle et positive de l'école? Mais il ne suffit pas d'en jeter les fondemens. Ce qu'il importe d'avantage, peut-être, c'est de faire tomber le choix des professeurs sur des sujets distingués. La réputation des maîtres, fait la célébrité des collèges. Pourquoi dès lors n'ouvrirait-on pas un concours général? N'avons nous pas en France des concours de poésie, d'éloquence, de sculpture, d'architecture? Pour arriver à une chaire de droit ne faut-il pas passer par ces difficiles épreuves? C'est dans ces luttes littéraires, dans ces combats scientifiques où le savoir est opposé au savoir, l'esprit à l'esprit, l'intelligence à l'intelligence, que le véritable mérite l'emporte sur l'esprit de népotisme et la faveur des puissans. Nous

voudrions, pour entourer de plus de solennité le concours général, et donner plus d'éclat aux chaires de professeur, qu'un haut dignitaire de l'université vint de Paris tout exprès pour le présider, et que la distribution des places se fit en présence d'un nombreux auditoire. Que de garanties n'aurait-on pas alors de la capacité des maîtres? Personne n'oserait révoquer en doute leurs lumières. On ne leur contesterait pas non plus l'aptitude nécessaire pour former d'excellents élèves.

Pourtant on répand le bruit que ce ne sera pas le concours général qui désignera les professeurs. On va jusqu'à nommer les candidats, on les félicite d'avance sur leur nomination. Nous aimons à penser qu'il n'en sera point ainsi. Si l'on veut que l'école de Corte, soit placée au niveau de celles du continent, et la maintenir à la hauteur qu'il lui appartient, il faut que les jeunes lauréats viennent disputer dans ces luttes solennelles, le poste qu'ils ambitionnent. Tout autre mode de nomination laisserait trop de latitude à la faveur. En vain, dirait-on, que les hommes d'une haute capacité, dédaignent de descendre en ces champs-clos littéraires; que les jeunes gens qui joignent l'ambition au sentiment de leur valeur personnelle, se présenteraient au concours du continent, et qu'ils sont accaparés d'avance par les chets d'établissements fondés au sein des grandes villes. Cette objection ne peut-être faite sérieusement que par une présomptueuse médiocrité. La rétribution attachée à ces places est assez forte pour manquer de concurrents. Combien de jeunes gens d'un talent éprouvé, et réunissant à un degré éminent toutes les qualités requises pour ne pas rester au dessous de leur tâche, ne vierrions-nous pas accourir de toutes parts, à l'approche des concours? La Corse est riche de jeunes capacités; la difficulté n'est pas là; elle est tout entière dans les bons choix. Il